

220C1610
FR0011191766-FS0535

25 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mai 2020, les sociétés Aviva Investors Global Services Limited¹ et Aviva Investors France SA² agissant de concert ont déclaré avoir franchi en baisse, le 21 mai 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir de concert 1 090 906 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 4,11% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Aviva Investors Global Services Limited ⁴	354 897	1,34
Aviva Investors France SA	736 009	2,77
Total Aviva	1 090 906	4,11

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions EOS IMAGING détenues à titre de collatéral par la société Aviva Investors Global Services Limited.

¹ Contrôlée par Aviva plc et agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion. La société Aviva Investors Global Services Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Contrôlée par Aviva plc et agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion. La société Aviva Investors France a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 26 569 946 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Actions détenues à titre de collatéral.